



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 16 DECEMBRE 2025

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 20 novembre 2025,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN
Mme Nathalie LEBAS

ayant donné pouvoir
ayant donné pouvoir

Mme Caroline CAYEUX
Mme Chanez HERBANNE

2 membres suppléant leur titulaire :

Mme Marie-Manuelle JACQUES
M. Luc CHAPOTON

suppléante de
suppléant de

M. Martial DUFLOT
M. Jean DESSESSART

En présence également :

M. Christian DEMAY

suppléant de

Mme Catherine MARTIN

Étaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, M. Martial DUFLOT, M. Denis PYPE, M. Jean CAUWEL, M. Daniel LECA, Mme Joëlle GARAUULT, M. Jean DESSESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2025-12-16-05 relatif à l'approbation de la signature de la convention de financement entre l'ADEME, la société BRHYZE et le SMABT pour la création d'une installation de production et distribution d'hydrogène sur l'aéroport, à destination de la mobilité lourde locale ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a répondu à l'appel à projet porté par l'ADEME au titre de France Relance 2030 pour la création d'une filière de production et de distribution d'hydrogène ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, aux côtés de groupes privés comme AGCO ou Rémondis et l'aéroport de Beauvais (SAGEB et SMABT) ont produit le projet Beauvais'Hy, qui a su convaincre l'ADEME de la nécessité de réduire l'empreinte carbone industrielle sur le territoire ;

CONSIDERANT que pour le cas de l'aéroport de Beauvais-Tillé, un accès collectif décarboné à la plateforme aéroportuaire constitue le levier le plus efficace à actionner en matière de décarbonation ;

CONSIDERANT que l'ADEME a rendu le lauréat le projet Beauvais'HY en conditionnant son aide de 923 000 € TTC à l'acquisition de 10 autocars à hydrogène ;

CONSIDERANT que la signature de la convention ci-annexée ne vaut pas acquisition des véhicules mais est un préalable nécessaire à l'avancée du projet et au travail collaboratif avec les autres partenaires privés et publics ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis devra chercher un cadre de financement plus large auprès d'autres collectivités ;

CONSIDERANT que le SMABT initiera une phase de collaboration avec le concessionnaire Bellova pour tester le modèle opérationnel d'une desserte de Paris-Porte Maillot avec des autocars à hydrogène et déterminer un cadre contractuel pour fixer les engagements économiques et opérationnels réciproques ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

AUTORISE la Présidente à signer la convention de financement entre l'ADEME, la société BRHYZE et le SMABT pour la création d'une installation de production et distribution d'hydrogène sur l'aéroport, à destination de la mobilité lourde locale, ci-annexée.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé